

## Fiche 5

### Relation avec les experts

#### Objectifs

---

L'intervention d'un expert spécialisé lors de la vente aux enchères est gage de qualité et de crédibilité du service. La collaboration de l'opérateur et de l'expert est essentielle.

#### Pratiques

---

- ✓ L'opérateur qui a recours à plusieurs experts sur une vente veille à distinguer clairement le domaine d'intervention de chacun dans la publicité et sur le catalogue de la vente. Dans le cas où il fait appel à plusieurs experts pour la même spécialité, il indique les lots expertisés par chacun.
- ✓ L'opérateur ne doit pas modifier le contenu d'une expertise sans l'accord de l'expert. En ce qui concerne l'estimation, il informe l'expert d'un éventuel ajustement avant toute publication.
- ✓ L'opérateur qui veut reproduire une publication dans un catalogue sollicite l'accord de son auteur dont il mentionne le nom.
- ✓ L'opérateur mentionne dans le catalogue les titres et qualités de l'expert ainsi, le cas échéant, que le nom de son syndicat.
- ✓ L'opérateur s'assure que l'expert qui intervient lors de ses ventes dispose d'une assurance de responsabilité civile professionnelle.